

Soixante-dix-huitième réunion du Comité permanent
7-9 juillet 2020

Point 3 b) de l'ordre du jour

Exposé sur les efforts de coordination déployés par le HCR pour mesurer l'impact de l'accueil, de la protection et de l'assistance des réfugiés

Introduction

1. Depuis début 2018, le HCR a coordonné une initiative visant à mesurer l'impact de l'accueil, de la protection et de l'assistance des réfugiés, en vue d'un partage plus équitable et plus durable de la charge et des responsabilités¹. La phase préliminaire a été consacrée à l'identification des questions essentielles devant être réglées et à l'accord sur l'étendue de l'opération. En décembre 2018, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a apporté une précieuse contribution à l'initiative, sous la forme du tout premier [rapport](#) sur l'aide publique au développement, fournie par les États membres du Comité d'aide au développement, en vue de soutenir les réfugiés et les populations dans les pays d'accueil.

2. Pendant l'année 2019, le HCR a tenu une série d'ateliers techniques regroupant des participants issus des pays d'accueil de réfugiés, des pays donateurs et d'organisations internationales. L'objectif global était d'identifier les approches et de s'accorder sur celles-ci, de soutenir les méthodologies permettant de déterminer les contributions des États d'accueil de réfugiés, de quantifier l'appui des pays donateurs et des organisations internationales et de concevoir une métrique pour évaluer les progrès accomplis pour un partage plus équitable de la charge. Les principales réalisations du processus jusqu'ici et les orientations indicatives pour le suivi futur sont énoncées ci-dessous, sous réserve de l'évolution de la situation liée à la COVID-19.

Réalisations en 2019

3. En 2019, le HCR a tenu, avec l'appui et la facilitation de la Banque mondiale, trois ateliers techniques en février, avril et novembre 2019, pour concevoir des options et des méthodologies permettant de déterminer les coûts et les contributions des États d'accueil de réfugiés. Les principaux résultats de ces ateliers ont été présentés lors d'une table ronde organisée au premier Forum mondial sur les réfugiés de décembre 2019. Ils ont été compilés dans un rapport d'étape sommaire.

4. Comme indiqué dans le Pacte mondial sur les réfugiés, l'évaluation de l'impact de l'accueil, de la protection et de l'assistance des réfugiés est l'un des trois processus visant à informer les parties prenantes sur les progrès réalisés vers un plus grand partage de la charge et des responsabilités. Les autres consistent à suivre les engagements pris et les contributions promises au Forum mondial sur les réfugiés, et à collecter et analyser les données grâce au cadre d'indicateurs du Pacte mondial sur les réfugiés². Pour contribuer à dresser le bilan du Forum mondial sur les réfugiés, le processus d'évaluation de l'impact s'est focalisé au départ sur une compréhension commune et une appropriation collective par les participants.

5. Au terme du premier atelier, les participants se sont mis d'accord sur le fait que l'opération devrait se focaliser dans un premier temps sur les coûts budgétaires liés à l'accueil des réfugiés et sur les secteurs comme l'éducation et la santé, où des données fiables peuvent facilement être obtenues. Lors du deuxième atelier, les participants ont surtout mis l'accent sur l'application de deux méthodologies possibles de détermination des coûts, dont l'une utilise l'approche de moyenne par tête, tandis que l'autre applique un processus plus détaillé, basé sur les besoins. Les participants se sont accordés sur le fait que, si l'approche de moyenne des coûts est plus facile à appliquer, elle pourrait ne pas prendre en compte les besoins additionnels spécifiques des réfugiés. Certains États participants se sont engagés à explorer les coûts de l'éducation et à présenter des conclusions au troisième atelier. Une discussion sur la manière d'évaluer l'impact sur la base d'un contrefait (ce qui aurait pu se produire sans l'arrivée de réfugiés) a montré d'une manière générale la complexité d'une telle opération.

¹ Paragraphe 20 de la résolution [A/RES/72/150](#) de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, adoptée le 19 décembre 2017, qui invite le Haut Commissaire à « coordonner une évaluation de l'incidence de l'accueil de réfugiés, de leur protection et de l'aide qui leur est apportée, en vue de déceler les lacunes de la coopération internationale et de favoriser un partage des charges et des responsabilités qui soit plus équitable, prévisible et tenable, et de commencer à rendre compte des résultats aux États Membres en 2018 ».

² Pacte mondial sur les réfugiés, par. 103.

6. Lors du troisième atelier, les participants ont examiné les avantages et les inconvénients des deux méthodologies et ont débattu du projet de rapport sur les coûts globaux de l'éducation pour les réfugiés, préparé par la Banque mondiale. Plusieurs États ont contribué aux conclusions à partir de leurs propres recherches sur les coûts budgétaires du secteur de l'éducation. Ils ont aussi bénéficié de la présentation d'une approche régionale pour quantifier les coûts budgétaires générés par les populations de réfugiés, suivie dans plusieurs États d'Amérique centrale. Un consensus a été atteint sur le fait que le processus pourrait tirer parti d'opérations similaires menées à l'avenir au niveau national et éventuellement au niveau régional, et qu'une évaluation pilote de l'impact pouvait être explorée. Ces échanges ont permis d'arrêter les principaux points d'accord pour le projet de rapport d'étape, communiqués par la suite lors de la table ronde ayant eu lieu au Forum mondial sur les réfugiés.

Suivi

7. Parmi les réalisations de la phase initiale d'un processus pluriannuel, il y a : i) l'accord sur les principaux éléments de la méthodologie ; ii) la détermination de l'étendue pratique et du centre d'intérêt de l'opération ; iii) la détermination de l'étendue et du niveau d'implication des institutions, en particulier pour la collecte et l'analyse des données ; iv) la compréhension des besoins spécifiques pour l'évaluation de l'impact ; et v) un consensus sur la manière de mener les efforts dans l'avenir, avec notamment une plus grande attention aux niveaux national et régional.

8. Les participants ont exprimé leur appui en faveur de la poursuite de l'opération en 2020, avec l'inclusion d'un autre secteur, à savoir la santé, comme domaine d'intérêt éventuel pour l'avenir. Ils ont également manifesté beaucoup d'intérêt pour la tenue d'ateliers aux niveaux national et régional. Il a été noté que les ateliers nationaux seraient particulièrement utiles pour réunir les ministères et services compétents pouvant fournir des données, des connaissances et des idées, au vu des réalités nationales et locales. Enfin, si certains participants ont reconnu la complexité inhérente au processus, ils ont proposé de mener une évaluation détaillée de l'impact.

9. Au cours du premier trimestre de 2020, il a été envisagé, dans le cadre du processus de suivi, d'organiser un atelier de revue initiale visant à finaliser les plans d'évaluation des coûts dans le secteur de la santé et à s'accorder sur une série d'opérations aux plans national et régional. La mise en œuvre a cependant été gravement perturbée par la pandémie de la COVID-19, dont les conséquences continuent de se faire sentir. Le travail relatif à cette initiative devrait reprendre au cours de la deuxième moitié de 2020, dès que les conditions le permettent. On pourrait dans un premier temps organiser une réunion virtuelle des parties prenantes intéressées, en vue de faire le bilan et d'identifier la meilleure manière d'ordonner les activités dans l'avenir.
